CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JANVIER 2019 - 19h30

Présents: Mmes et Mrs BERNARDO Carine, BON Helen, LACOMBE Myriam, CHOULOT Alain, LHAOUCINE Yvan, MICHELET Dominique et VINCENT Jérôme.

Absents: PACCARD Raphaël

Secrétaire de séance : Mme BON Helen

Le compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Dépôt de demandes de subventions

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à déposer les demandes de subventions (DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux] et DST (dotation de solidarité des territoires) pour les travaux de rénovation du bâtiment mairie-école ainsi que les travaux sur le réseau d'eau potable : rue lamartine, route du Revermont et au hameau de Bougeon.

Le conseil municipal autorise également à l'unanimité le maire à déposer une demande de subventions (DETR) et DSR pour les travaux d'éclairage public.

Validation de l'Avant Projet Détaillé des travaux du bâtiment mairie-école

Monsieur le Maire donne lecture de l'avant projet détaillé (APD) présenté par le cabinet Reichardt & Ferreux. Pour rappel, ce cabinet d'étude a été retenu parmi trois cabinets (voir comptes rendus des conseils municipaux du 3 septembre et du 1^{er} octobre 2018). Le conseil municipale valide à l'unanimité l'APD et autorise le maire à déposer un dossier de subvention.

Départ d'un locataire

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le locataire de l'appartement communal situé 19 rue de l'église a donné congé avec un préavis de trois mois et quittera donc le logement en avril 2019. Une visite des lieux sera effectuée pour juger de la nécessité de faire ou non des travaux avant de remettre le logement en location.

Convention RAMI (Réseau d'Assistantes Maternelles Itinérant)

Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement de la convention entre la communauté de communes Arbois-Poligny-Salins Cœur du Jura et la mairie de Saint-Lothain concernant la mise à disposition d'une salle pour le RAMI le jeudi de 9h à 12h ou le lundi de 9h à 12h.

Ecole du chat

La mairie a contacté l'école du chat à Arbois suite à des plaintes concernant des chats errants. Le conseil municipal décide de demander des renseignements complémentaires pour la suite à donner.

Autorisation comptable pour les dépenses d'investissement

Le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses inscrites au budget primitif.

Salle des fêtes

Tarifs

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de l'association « le nez dans le vert » concernant la location de la salle des fêtes pour une réunion ponctuelle en soirée. Le conseil municipal décide d'ajouter une clause dans le règlement de la salle des fêtes pour les réunions en soirée. Tarif associations extérieures pour réunions occasionnelles le soir de 20h à 23h : 70€. (sans repas ni cuisine ni vaisselle)

Lave-vaisselle

Le lave-vaisselle de la salle des fêtes est en fin de vie. Le conseil municipal décide de demander des devis pour un lave-vaisselle industriel.

Le conseil municipal décide également de remplacer les couverts.

Sonorisation

La sonorisation de la salle des fêtes n'est pas toujours de bonne qualité. Le conseil municipal décide d'étudier l'installation de deux enceintes et de faire venir un technicien qui fera le point sur la sonorisation existante.

Informations et questions diverses

Délibération SIE

Le maire présente un projet de délibération concernant le transfert de compétence de l'eau, obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Le conseil municipal décide de prendre un temps de réflexion quant à ce dossier étant donné que la date limite pour délibérer est fixée à juillet 2019.

La séance est levée à 21h.